

Janvier 2008 - n° 54

UNE LOI SUR LE PARC DE CAMARGUE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE PARLEMENT ET HONORÉE PAR LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, a présenté un projet de loi relatif au parc naturel régional de Camargue.

La Camargue, l'une des zones humides les plus grandes et les plus riches d'Europe, risquait, en effet, de perdre son label de Parc naturel régional au terme d'un contentieux juridique inextricable.

Pour assurer la pérennité du Parc, une médiation a été conduite durant l'été par le ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Jean-Louis Borloo, et la secrétaire d'État chargée de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. Elle a abouti à la conclusion d'un accord avec l'ensemble des parties prenantes (État et acteurs locaux) prévoyant :

- la gestion du parc naturel régional de Camargue par un syndicat mixte, conformément aux dispositions du code de l'environnement ;
- la participation de l'ensemble des collectivités concernées, ainsi que la représentation des propriétaires fonciers, au comité syndical du parc.

Ce texte prolonge la durée de validité du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 18 février 2011. Enfin, dans un souci de sécurité juridique, il approuve les actes antérieurs de gestion du parc.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, est venu en personne le mardi 18 décembre, annoncer la bonne nouvelle aux camarguais, saluer la renaissance du Parc et encourager les partenaires à rester solidaires pour assurer le développement durable de ce territoire emblématique.



Photographie : Jean Roché

Une agriculture adaptée aux zones humides et respectueuse de l'environnement

LA RIZICULTURE ET LA QUALITÉ DE L'EAU

La riziculture est une activité majeure en Camargue car elle contribue grandement aux apports d'eau en provenance du Rhône et au maintien de certains milieux naturels qui en dépendent. C'est aussi un maillage très dense de canaux et de fossés qui constituent des supports d'habitats d'espèces comme la tortue cistude, les chauves-souris, les oiseaux d'eau mais aussi des corridors écologiques essentiels au déplacement des animaux et des végétaux...



Photographie : Opus Species

C'est pourquoi les riziculteurs conscients du rôle des rizières pour le devenir du patrimoine biologique de la Camargue ont contribué dans le cadre du Parc à l'établissement du cahier des charges pour des mesures agro-environnementales territorialisées. Ces mesures portent essentiellement sur la gestion de la lame d'eau dans les rizières et l'entretien des fossés et des haies situés en bordure de champs. A ce jour c'est près de 5000 ha du territoire du Parc, appartenant à une cinquantaine d'agriculteurs volontaires, qui sont concernés.

LE PÂTURAGE EXTENSIF ET LA BIODIVERSITÉ

Le pâturage en mode extensif pratiqué depuis des générations d'éleveurs en Camargue, est garant à la fois de la conservation des espaces naturels mais également du maintien de toute la biodiversité qui y est associée. Dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013, engagé par le Ministère de



l'Agriculture et de la Pêche, les mesures agro-environnementales d'aide au pâturage extensif ont pu être reconduites sur le territoire du Parc. Le cahier des charges, élaboré à partir des mesures nationales par les représentants des professionnels de l'élevage, de la Chambre d'agriculture, et des services de l'État, définit le taux de chargement des parcelles, ainsi que certaines bonnes pratiques environnementales. Ainsi, avec l'aide de l'ADASEA des Bouches-du-Rhône, 1 937 ha ont pu être engagés dès 2007, répartis sur 13 élevages différents. Il a été demandé aux services de l'État de pouvoir engager de nouvelles contractualisations en 2008. Les éleveurs intéressés sont donc conviés à contacter l'équipe du Parc pour la préparation des dossiers.

LA GESTION DES ROSELIERES ADAPTÉE AUX OISEAUX

Les roselières camarguaises abritent des oiseaux nicheurs importants au titre des objectifs de conservation Natura 2000 en cours d'élaboration (Hérons notamment



avec le Héron pourpré ou le Butor étoilé mais aussi la Poule sultane ou la Nette rousse). Afin de favoriser le maintien de roselières en bon état de conservation et de promouvoir leur exploitation raisonnée (la récolte de la sagne permet l'entretien de ces zones humides à long terme), dans le cadre du Parc, les services de l'État, la Chambre d'Agriculture et la Tour du Valat élaborent un cahier des charges permettant la signature de mesures agro-environnementales dès la saison de coupe 2008. Ces mesures feront suite aux précédentes mesures agro-environnementales qui

avaient permis de contractualiser 234 hectares de roselières en 1999.

Des aides financières permettront d'indemniser le maintien de surfaces de roselières non coupées (de 20 à 80% selon les cas) qui favoriseront de fait la nidification de l'avifaune. Des mesures de gestion de l'eau seront également définies afin d'optimiser les conditions de croissance du roseau et l'intérêt écologique des roselières (inondation printanière pour la nidification, assec estival pour la régénération des sols). Les propriétaires intéressés peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès du Parc afin de prendre connaissance des conditions de contractualisation.

Contact : Anne Vadon, Stéphan Arnassant,
04 90 97 10 40

RENCONTRE DES COORDINATEURS DES RESERVES DE BIOSPHERE FRANÇAISES EN CAMARGUE

Cette année la réserve de biosphère de Camargue, désignée depuis 1977, révisée en 2006 a eu l'honneur d'accueillir,



sous l'égide de l'UNESCO, l'ensemble des réserves de biosphère françaises (Cévennes, Mer d'Iroise, Luberon, Mont-Ventoux, Pays de Fontainebleau, Vallée du Fango (Corse), Vosges du Nord, Archipel de Guadeloupe, commune de Fakarava (Polynésie française)).

Lors de cette rencontre divers thèmes ont été traités, notamment les actions 2007 des 3 groupes de travail (forêt, pédagogie, charte qualité), les relations entre le MAB France et les formations universitaires en environnement et aménagement du territoire. Une journée de terrain a également été organisée par le Syndicat mixte de la Camargue gardoise au Centre du Scamandre.

La mobilisation de tous a permis de préparer au mieux la Conférence Mondiale des

réserves de biosphère qui se tiendra en février 2008 à Madrid.

MECENAT D'ENTREPRISE, UNE JOURNEE AVEC ARCELOR MITTAL

Depuis plus de 20 ans, l'entreprise Sollac, aujourd'hui Arcelor-Mittal, développe un partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue. Cela s'est traduit par une participation financière à de nombreuses éditions du Parc, par une aide à la réalisation du sentier du mas du Pont de Rousty, de l'observatoire des flamants roses et par une emise à disposition toute au long de l'année d'une équipe de retraités bénévoles en appui à l'équipe technique du Parc.

Pour la seconde année, ce partenariat s'est structuré avec la signature d'une convention de mécénat d'entreprise pour des actions communes d'environnement et de développement durable. A titre d'exemples, l'entreprise participe financièrement à la diffusion du présent bulletin auprès des habitants du territoire et l'équipe du Parc, associée aux retraités bénévoles de l'entreprise et à un naturaliste de la Tour du Valat, s'est rendue le 13 novembre dernier sur le site d'Arcelor pour aider à l'entretien des espaces naturels.



En effet, les marais situés aux abords de l'usine sidérurgique sont de grande valeur écologique, mais ils subissent les assauts d'un arbuste exotique invasif « Baccharis Hamifolia ». La matinée a été consacrée à l'arrachage des pieds de Baccharis et l'après-midi à la visite des milieux naturels du site. Un rapprochement entre les personnels des deux structures qui augure de futurs projets en commun et préfigure l'extension du territoire du Parc vers Port-Saint-Louis-du-Rhône et les abords du port autonome de Marseille.

RENOVATION POUR LES EGLISES DE CAMARGUE ET DE CRAU

Le patrimoine religieux bâti de Camargue bien qu'important souffre, par son manque



d'utilisation, des affres du temps. Le Parc et la ville d'Arles se sont donc associés pour réaliser une étude recensant les dommages subis par ces monuments et programmant les travaux à engager.

L'étude réalisée par l'architecte Tristan Schebat a permis de lister les problèmes rencontrés pour chaque édifice (remontées capillaires, problèmes liés à la salinité des sols, humidité liée au manque de ventilation ...) et propose des travaux pour pallier ces menaces et restaurer ce patrimoine de manière respectueuse (enduits, vitraux...).

La ville d'Arles devrait pouvoir solliciter des aides financières du Conseil Général pour entreprendre un programme de rénovation qui, selon les priorités, réalisera deux chantiers par an.

Le Parc souhaite porter la réflexion plus loin que la simple sauvegarde de ce patrimoine et souhaite trouver des moyens pour faire revivre ces lieux de cultes désaffectés ou peu utilisés, en proposant à la concertation avec les habitants du territoire des projets d'accueil du public.

Contact : Elen Le Roux, 04 90 97 10 40

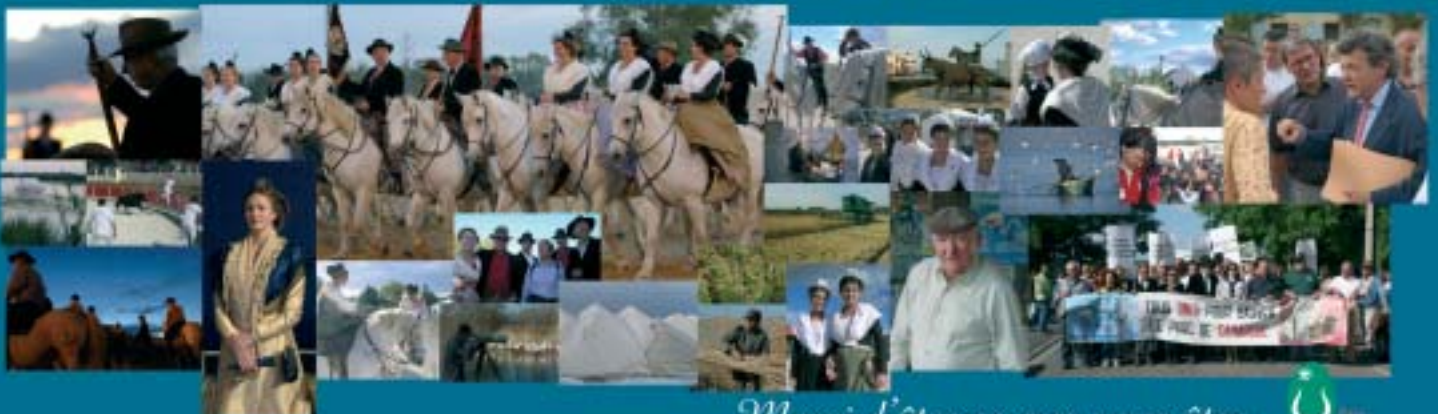
A VOS AGENDAS

• **Mercredi 30 janvier, 18h, Journée mondiale des zones humides : conférence-dégustation sur les produits de Camargue avec le Conservatoire des cuisines méditerranéennes**

• **Mercredi 5 février, 17h : réunion d'information sur les aides apportées par la Fondation du Patrimoine aux propriétaires de bâtiments anciens**

Merci à tous (Gramaci en touti). Bonne et heureuse année 2008 (Bono annado, bèn granado 2008)

C'est un peu du cœur de chacun de vous qui bat en nous et nous anime,...



Merci d'être ce que vous êtes

